

L'an deux mil vingt et un**Le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire

PRESENTS :

Date de convocation : 14/09/2021	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice	LASCOMBE Christine	PHILIP Sandrine
	NOUAILLES Hervé	BLANC Hervé	DELIBIE Marcelle	
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13		HIRSCH Yuri	LEBON Patricia	MALBEC Anne-Marie
	RAMIÈRE Benoît	ROUGIER Cédric	SCANDOLORA Solène	

EXCUSÉE : FILHOL Patricia, DOURSAT Adrien**PROCURATION DE :** /**ABSENT :** /**SECRETAIRE DE SEANCE :** PHILIP Sandrine**Délibération n° 2021-46****Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS)
du Service Public d'Alimentation en eau potable 2020
du SIAEP du Périgord Noir**

Monsieur Le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du PERIGORD NOIR.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

PREND ACTE de la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Alimentation en eau potable pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ

Délibération 2021-47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Autres bâtiments publics	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	250.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	250.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

AR Prefecture

024-212402523-20210921-D2021_47-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Commune Marcillac-Saint-Quentin – Budget Communal M14 – DM (projet de budget) - 2021

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2021

Présenté par (1) Le Le Maire,
A Marcillac-Saint-Quentin le 21/09/2021

(1) Le Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session (2),

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANDRE Michel Maire	
BLANC Hervé Conseiller	
DELIBIE Marcelle Conseillère	
DOURSAT Adrien conseiller	
FILHOL Patricia Conseillère	
GAREYTE Fabrice 1er Adjoint	
HIRSCH Yuri Conseiller	
LASCOMBE Christine 2eme adjointe	
LEBON Patricia Conseillère	
MALBEC Anne-Marie Conseillère	
NOUAILLES Hervé 4 eme Adjoint	
PHILIP Sandrine 3eme adjointe	
RAMIERE Benoît Conseiller	
ROUGIER Cédric Conseiller	
SCANDOLORA Solène Conseillère	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt et un

Le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire

PRESENTS :

Date de convocation : 14/09/2021	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice	LASCOMBE Christine	PHILIP Sandrine
	NOUAILLES Hervé	BLANC Hervé	DELIBIE Marcelle	
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13		HIRSCH Yuri	LEBON Patricia	MALBEC Anne-Marie
	RAMIÈRE Benoît	ROUGIER Cédric	SCANDOLORA Solène	

EXCUSÉS : FILHOL Patricia, DOURSAT Adrien**PROCURATION DE :** /**ABSENT :** /**SECRETAIRE DE SEANCE :** PHILIP Sandrine**Délibération n° 2021-48****Décisions budgétaires – Provision pour créances douteuses
Budget Commune**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération 2021-32 approuvée le 15 juin 2021 concernant le principe et les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement des provisions des créances douteuses et au regard de la liste des créances douteuses transmise par le comptable, le maire propose de constituer pour 2021 une provision à hauteur de 802 € imputée au compte 6817 (Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) pour le Budget Communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 par voie de décision modificative du budget.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ

AR Prefecture

024-212402523-20210921-D2021_49-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Délibération 2021-49

Commune Marcillac-St-Quentin

Code INSEE

Budget Communal M14

DM n°4 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE N°4**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6232 : Fêtes et cérémonies	802.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	802.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	802.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	802.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	802.00 €	802.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00 €		0.00 €	

AR Prefecture

024-212402523-20210921-D2021_49-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Commune Marcillac-St-Quentin – Budget Communal M14 – DM (projet de budget) - 2021

**IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES****IV
D**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2021

Présenté par (1) Le Le Maire,
A Marcillac-Saint-Quentin le 21/09/2021

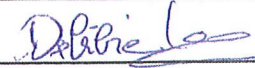
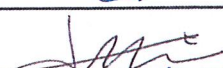
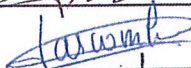
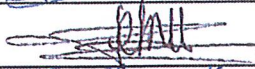
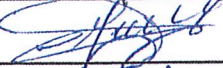
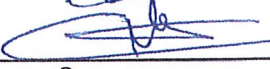
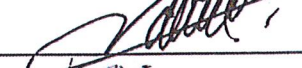
(1) Le Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANDRE Michel Maire	
BLANC Hervé Conseiller	
DELIBIE Marcelle Conseillère	
DOURSAT Adrien conseiller	
FILHOL Patricia Conseillère	
GAREYTE Fabrice 1er Adjoint	
HIRSCH Yuri Conseiller	
LASCOMBE Christine 2eme adjointe	
LEBON Patricia Conseillère	
MALBEC Anne-Marie Conseillère	
NOUAILLES Hervé 4 eme Adjoint	
PHILIP Sandrine 3eme adjointe	
RAMIERE Benoît Conseiller	
ROUGIER Cédric Conseiller	
SCANDOLORA Solène Conseillère	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt et un
Le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire

PRESENTS :

Date de convocation : 14/09/2021	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice	LASCOMBE Christine	PHILIP Sandrine
	NOUAILLES Hervé	BLANC Hervé	DELIBIE Marcelle	
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13		HIRSCH Yuri	LEBON Patricia	MALBEC Anne-Marie
	RAMIÈRE Benoît	ROUGIER Cédric	SCANDOLORA Solène	

EXCUSÉS : FILHOL Patricia, DOURSAT Adrien**PROCURATION DE :** /**ABSENT :** /**SECRETAIRE DE SEANCE :** PHILIP Sandrine**Délibération n° 2021-50****Décisions budgétaires – Provision pour créances douteuses**
Budget Irrigation

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération 2021-32 approuvée le 15 juin 2021 concernant le principe et les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement des provisions des créances douteuses et au regard de la liste des créances douteuses transmise par le comptable, le maire propose de constituer pour 2021 une provision à hauteur de 174 € imputée au compte 6817 (Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) pour le Budget Irrigation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 par voie de décision modificative du budget.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ

024-212402523-20210921-D2021_51-DE

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

Commune Marcillac-St-Quentin

DM n°1 2021

Code INSEE

IRRIGATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGET IRRIGATION N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61521 : Entretien et réparations bâtiments publics	174.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	174.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00 €	174.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	174.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	174.00 €	174.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Reçu le 04/10/2021
Publié le 04/10/2021

Reçu le 04/10/2021
Publié le 04/10/2021

$$\frac{IV}{D}$$

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

L'an deux mil vingt et un**Le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire

PRESENTS :

Date de convocation : 14/09/2021	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice	LASCOMBE Christine	PHILIP Sandrine
	NOUAILLES Hervé	BLANC Hervé	DELIBIE Marcelle	
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13		HIRSCH Yuri	LEBON Patricia	MALBEC Anne-Marie
	RAMIÈRE Benoît	ROUGIER Cédric	SCANDOLORA Solène	

EXCUSÉS : FILHOL Patricia, DOURSAT Adrien**PROCURATION DE :** /**ABSENT :** /**SECRETAIRE DE SEANCE :** PHILIP Sandrine**Délibération n° 2021-52****Décisions budgétaires – Provision pour créances douteuses
Budget Logements Sociaux**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à la délibération 2021-32 approuvée le 15 juin 2021 concernant le principe et les modalités de constitution, de reprise et d'ajustement des provisions des créances douteuses et au regard de la liste des créances douteuses transmise par le comptable, le maire propose de constituer pour 2021 une provision à hauteur de 427 € imputée au compte 6817 (Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants) pour le Budget Logements Sociaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur Le Maire,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021 par voie de décision modificative du budget.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	427.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	427.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	427.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	427.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	427.00 €	427.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

AR Prefecture

024-212402523-20210921-2021-59-DE

Commune de Marcillac-Saint-Quentin – LOGEMENTS SOCIAUX – DM (projet de budget) - 2021

Reçu le 04/10/2021

Publié le 04/10/2021

IV – ANNEXES ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/09/2021

Présenté par (1) Le Le Maire,
A Marcillac-Saint-Quentin le 21/09/2021

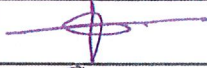
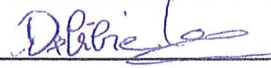
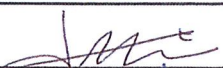
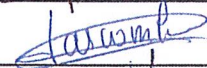
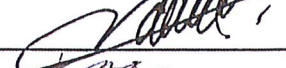
(1) Le Le Maire,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session extraordinaire

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

Les membres de l'assemblée délibérante

ANDRE Michel Maire	
BLANC Hervé Conseiller	
DELIBIE Marcelle Conseillère	
DOURSAT Adrien conseiller	
FILHOL Patricia Conseillère	
GAREYTE Fabrice 1er Adjoint	
HIRSCH Yuri Conseiller	
LASCOMBE Christine 2eme adjointe	
LEBON Patricia Conseillère	
MALBEC Anne-Marie Conseillère	
NOUAILLES Hervé 4 eme Adjoint	
PHILIP Sandrine 3eme adjointe	
RAMIERE Benoît Conseiller	
ROUGIER Cédric Conseiller	
SCANDOLORA Solène Conseillère	

Certifié exécutoire par (1) Le Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Marcillac-Saint-Quentin, le 21/09/2021

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

Séance du 21 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, Le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de des séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel ANDRÉ, Maire.

PRESENTS :

Date de convocation : 14/09/2021	ANDRÉ Michel	GAREYTE Fabrice	LASCOMBE Christine	PHILIP Sandrine
	NOUAILLES Hervé	BLANC Hervé	DELIBIE Marcelle	
Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13		HIRSCH Yuri	LEBON Patricia	MALBEC Anne-Marie
	RAMIÈRE Benoît	ROUGIER Cédric	SCANDOLORA Solène	

EXCUSÉE : FILHOL Patricia, DOURSAT Adrien**PROCURATION DE :** /**ABSENT :** /**SECRETAIRE DE SEANCE :** PHILIP Sandrine**Délibération n° 2021-54**

**Rapport d'activités 2020 et Compte Administratif 2020 de la Communauté
de Communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN).
Comptes Administratifs 2020 de la ZAE (Zone d'Activité Economique)
et de la RHJ (Résidence Habitat Jeune)**

Monsieur Le Maire rappelle que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport fait l'objet d'une communication par Le Maire au Conseil Municipal.

Ainsi, Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités et le compte administratif 2020 adoptés par le Conseil Communautaire, respectivement par délibération n° 2021-48 en date du 1^{er} juillet et par délibération n°2021-12 en date du 22 mars 2021.

Par ailleurs, Monsieur Le Maire présentes les comptes administratifs de la ZAE (Zone d'Activité Economique) et de la RHJ (Résidence Habitat Jeune) votés par le Conseil Communautaire, respectivement par délibération n° 2021-16 et n° 2021-18 en date du 22 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations communautaires n° 2021-48 ; n° 2021-12 ; n° 2021-16 et n° 2021-18
Vu le rapport d'activité 2020 de la CCSPN
Vu les comptes administratifs 2020 de la CCSPN, de la ZAE et de la RHJ,

PREND acte de ces présentations.

Fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme à l'original



Le Maire
Michel ANDRÉ